

Convocation	24/02/26	Membres en exercice	13	Présents	10
Publié le		Votants	10	Procurations	00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT RÉGIONAL DE CASTRES-MAZAMET
SÉANCE DU 2 MARS 2026 À 8h30
Président de séance : Didier HOULÈS

N° 2026/06

**Approbation du programme des travaux de mise aux normes
de l'infrastructure et des équipements de l'aéroport**

Étaient présents :

DÉPARTEMENT DU TARN : Didier HOULÈS, Florence ESTRABAUD, Christophe TESTAS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET : Olivier FABRE, Christel AIZES, Vincent COLOM (suppléant)

RÉGION OCCITANIE : Vincent GAREL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THORÉ MONTAGNE NOIRE : Daniel PEIGNÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOR ET AGOUT : Alain VEUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-LANGUEDOC : André CABROL

Étaient absents, excusés :

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET : Pascal BUGIS

RÉGION OCCITANIE : Christine BERNOT, Jean-Luc GIBELIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LAUTRÉCOIS - PAYS D'AGOUT : Thierry BARDOU

Secrétaire de séance :

Florence ESTRABAUD

Délibération n° 2026/06

Approbation du programme des travaux de mise aux normes de l'infrastructure et des équipements de l'aéroport

Considérant que l'aéroport a été créé en 1990 et qu'après trente ans d'utilisation les installations nécessitent une rénovation complète :

- Rénovation de la piste, des taxiways et du balisage lumineux afin de permettre l'accueil réguliers et sans dérogation d'aéronefs civils et militaires,
- Adaptation des dégagements aéronautiques pour une conversion en code 3C,
- Amélioration de la portance du parking M utilisé principalement par les militaires pour permettre l'accueil régulier et sans contraintes des gros porteurs militaires A400M et C130 ;

Vu la présentation technique et l'estimation financière des travaux exposées en comité syndical le 24 novembre 2025 et réalisées par la société ASTERIAL, Assistant à maîtrise d'ouvrage du projet, en collaboration avec les services de l'aviation civile et le cabinet d'étude CGX Aéro,

Il est proposé au Comité syndical :

- D'approuver le programme des travaux pour un montant estimé à 6 435 500 € HT pour la mise aux normes de l'infrastructure,
- Sous réserve de la participation financière de l'État aux travaux et de la réalisation des études géotechniques :
 - o D'approuver le lancement de la consultation dans le cadre d'un marché de conception-réalisation pour la réalisation des travaux de mise aux normes de l'infrastructure et des équipements de l'aéroport par voie d'un appel d'offres ouvert en application des dispositions prévues aux articles L. 2124-2, R. 2124-2-1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique,
 - o D'autoriser le financement de ce montant par voie d'emprunt bancaire financé par la contribution des membres du syndicat selon la répartition statutaire,
 - o D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce programme de travaux.

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré à la majorité par 9 voix pour, 1 vote contre (*Vincent GAREL représentant la Région Occitanie*),

- Approuve le programme des travaux pour un montant estimé à 6 435 500 € HT pour la mise aux normes de l'infrastructure,
- Sous réserve de la participation financière de l'État aux travaux et de la réalisation des études géotechniques :
 - o Approuve le lancement de la consultation dans le cadre d'un marché de conception-réalisation pour la réalisation des travaux de mise aux normes de l'infrastructure et des équipements de l'aéroport par voie d'un appel d'offres ouvert en application des dispositions prévues aux articles L. 2124-2, R. 2124-2-1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique,
 - o Autorise le financement de ce montant par voie d'emprunt bancaire financé par la contribution des membres du syndicat selon la répartition statutaire,
 - o Autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce programme de travaux.

Fait et délibéré à Castres le 2 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

S.M.A.R.C.M.
SYNDICAT MIXTE DE
L'AÉROPORT RÉGIONAL DE
CASTRES-MAZAMET

Didier HOULÈS